



Statut des Educateurs DEMANDE DE DEROGATION 2026/2027

RAPPEL DES OBLIGATIONS

L'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme doit être en possession :

- **Seniors Championnat D1** : Le responsable de l'équipe doit posséder au minimum un DF Senior.

Le CFF3 ou Animateur Senior sera accepté jusqu' à la saison 2026-2027 avec obligation de le convertir en DF senior en cours de saison

- **Seniors Championnat D2** : Le responsable de l'équipe doit posséder au minimum le CFI Senior **ou module de formation senior**.
- Participation à la réunion de rentrée des clubs évoluant en Division 1 et en Division 2 d'au moins 1 licencié majeur du club.
 - ***Dans le cas contraire, le club se verra infliger une amende de 100€ et l'inéligibilité à la Charte du Fair Play.***
- Les clubs doivent effectuer les formalités nécessaires sur Footclubs, (via le menu « Organisation » / « Educateurs du club ») conformément aux règlements pour désigner l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme **avant le début de la compétition disputée.**

Motif de la demande de Dérogation à effectuer auprès du District de la Somme de Football avant le début de la compétition

(si le responsable de l'équipe concernée par les obligations d'encadrement ne possède pas le diplôme ou le module adéquat)

- L'éducateur ou l'entraîneur en place lors de la saison précédente,
- L'éducateur ou l'entraîneur qui fait accéder son équipe de D2 en D1,
- L'éducateur ou l'entraîneur qui fait accéder son équipe de D3 en D2,
- L'éducateur ou l'entraîneur dont l'équipe est rétrogradée de R3 en D1,
- L'éducateur ou l'entraîneur dont l'équipe est rétrogradée de D1 en D2,
- Cas particulier :

.....

La Dérogation demandée avant le début des compétitions auprès du District de la Somme de Football est **accordée** pour le nouvel éducateur ou entraîneur qui n'aurait pas le diplôme requis, **sous la condition de suivre la formation dans la saison.**

Date :

Signature du Président et cachet du club